

énergie Lundi 30 juillet 2012

## Les options sont multiples mais les soutiens insuffisants

Par S. P.

**Pour un particulier, la voie vers l'assainissement de sa maison est semée d'embûches financières et administratives.**

Tous les spécialistes le disent: les incitations à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments sont insuffisantes. Du moins par rapport aux ambitions du Conseil fédéral. «Il faut avoir une vraie conscience écologique pour se lancer», selon Laurent Isoard, de Signa-Terre. Tant les pauvres subventions que la complexité des démarches administratives sont des freins, insiste le directeur de la société genevoise de conseil énergétique, chiffres à l'appui: la Confédération alloue, pendant une période de dix ans, 30 millions par an. Alors que le pays compte 1,5 million de logements résidentiels. C'est 20 francs par bâtisse... Invité à réagir, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) renvoie à la responsabilité des cantons. «Berne leur verse la moitié des subventions», indique sa porte-parole. Paradoxalement, les moyens à disposition des ménages sont pléthoriques.

Opérationnel depuis août 2009, le **certificat énergétique cantonal des bâtiments** (CECB) documente la qualité énergétique d'une maison, en la notant entre A et G. Le CECB «standard» coûte 500 francs. Groupe E propose, en option, un diagnostic à l'aide d'une caméra thermographique. En Suisse, plusieurs centaines d'experts certifiés réalisent ce type d'analyse.

Le CEB, pour certificat énergétique des bâtiments, a lui été lancé en 2008. Etabli aux standards européens, il est plus sévère et plus complet que le CECB, car il inclut la production de chaleur provenant des divers appareils électriques ménagers dans le calcul.

Le rapport délivré avec le CECB standard contient des pistes d'amélioration, mais le propriétaire cherchant un conseil plus personnalisé peut opter pour un CECB «plus» (1200 francs). «Trop généraliste, confie un spécialiste. Quand la Confédération aura finalisé son programme d'individualisation, il sera nettement plus pertinent.» A noter que la variante «calculé» du CECB tient

compte de l'utilisation réelle qui est faite du logement; de la température ambiante effective, par exemple. Elle n'est évidemment pas la même pour tous, et elle a de quoi influencer la note finale.

Dans le cadre d'une promotion, les 15 000 premiers CECB avaient été établis pour seulement 200 francs. Trois semaines ont suffi pour les écouler. Aucune autre action de ce type n'est prévue, tranche l'OFEN. Mais le projet de loi sur la stratégie énergétique, qui sera mis en consultation en septembre, prévoit de rendre obligatoire le CECB pour celui qui veut prétendre à des subventions lors de travaux d'assainissement, explique Marianne Zünd.

Pour Eric Albers, membre de la direction de l'association Energo, «l'amélioration de l'enveloppe d'une maison ne devrait pas être abordée seul. Il faudrait des dizaines d'années pour amortir un tel investissement.» D'où l'importance de revoir également les installations de chauffage, «pour profiter pleinement de ces économies». Le cas échéant, le propriétaire peut prétendre aux subventions prévues par le «programme bâtiments». Au premier trimestre 2012, presque 3000 demandes (assainissements, utilisation d'énergies renouvelables, etc.) ont été acceptées, pour une aide moyenne de 13 750 francs. Puis peuvent s'ajouter les aides communales. Dans chaque localité, procédures et conditions diffèrent.

«Il ne faut pas négliger le potentiel d'économie des installations techniques elles-mêmes», ajoute Eric Albers. Dans les immeubles, il est possible de réduire les frais annuels de chauffage de 200 francs par appartement, simplement grâce à de meilleurs réglages.

Dans la même veine, les compteurs intelligents permettent de connaître sa consommation d'électricité en temps réel. Et ainsi de savoir quel appareil consomme peu, ou beaucoup. Mais les coûts d'installation s'élèvent à 150 francs, l'accès aux données à 8 francs par mois, en plus de la facture d'électricité traditionnelle. L'offre s'adresse à ceux qui sont sensibles aux aspects écologiques, convient Groupe E, lorsqu'il lui est demandé si son système ne devrait pas être plus incitatif financièrement. A large échelle, il serait rentable, selon une étude conjointe de l'EPFZ et de l'Université de Saint-Gall. Le remplacement des appareils traditionnels coûtera près de 1 milliard. Mais pour les consommateurs finaux, les économies d'électricité se chiffreront à quelque 2 milliards.

Restent les voies gratuites: sur le site de Groupe E par exemple, un formulaire permet d'obtenir une évaluation en introduisant quelques données (surface, étages, consommation, année de calcul). Au cours du second semestre 2012, Signa-Terre, en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs du Valais (HesSo), lancera elle aussi un logiciel gratuit mais plus sophistiqué: «RenovE». Il permettra notamment d'évaluer les coûts de chaque étape d'une rénovation énergétique.

Pour celui qui n'a pas le temps, ou la motivation, les coûts d'audits, d'analyses et de suivi peuvent se monter à plusieurs milliers de francs, selon les tarifs de Signa-Terre. Un investissement «qu'un particulier ne fera jamais», conclut son directeur, Laurent Isoard .

**LE TEMPS** © 2012 **Le Temps SA**